

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



UNION – DISCIPLINE – TRAVAIL

-----o-----

MINISTERE DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE

PROJET D'ASSAINISSEMENT ET DE LA RESILIENCE URBAINE

**TERMES DE REFERENCE :
RECRUTEMENT D'UN(E) RESPONSABLE ADMINISTRATIF(VE) ET
FINANCIER (RAF)**

DECEMBRE 2019

1. Contexte et Justification

Malgré son importance pour la santé, l'assainissement n'est pas développé en Côte d'Ivoire. En effet, très peu de villes disposent de schémas directeurs d'assainissement encore moins de réseaux d'évacuation des eaux usées et de drainage des eaux pluviales. Les localités urbaines et rurales ivoiriennes présentent pour la plupart, un environnement fortement dégradé sous les effets conjugués de la crise économique et de la situation de guerre qu'a connu le pays avec ses nombreux déplacements des populations. Depuis la première réforme du secteur intervenue en décembre 1987, les activités du secteur ont toujours été rangées en marge des priorités dans les programmes nationaux d'investissements et cela jusqu'à une époque récente. A ce jour, les niveaux d'équipement atteints dans les villes, notamment à Abidjan, sont le résultat d'actions stratégiques entreprises entre 1970 et 1995. Au titre des plans de développement du secteur, seules 7 villes sur 225 sont dotées chacune d'un schéma directeur d'assainissement. Ces villes sont : Abidjan, Bouaké, Yamoussoukro, Daoukro, Daloa, Gagnoa et San-Pedro. Toutefois, l'essentiel des investissements a été jusque-là consacré à la seule ville d'Abidjan qui compte à ce jour un peu plus de 2000 km de réseau collectif.

Ce qui demeure encore très insuffisant au regard du développement de la ville et de ses quartiers. Au niveau des ménages en milieu urbain, à peine 50% ont accès à un système d'assainissement approprié. Cette situation est d'autant plus préoccupante que ce taux de desserte en assainissement dans le milieu urbain régresse au fil du temps avec le développement des villes où les établissements humains précèdent la mise en place des infrastructures. En conséquence, certaines pathologies dues à l'absence d'assainissement resurgissent.

Pour ce qui concerne la zone du projet, la situation du secteur demeure préoccupante. Depuis l'accession de la Côte d'Ivoire à la souveraineté internationale, aucun programme d'envergure n'a été réalisé dans ce secteur. Les eaux usées générées par les usines ainsi que les quartiers environnants sont évacuées dans le milieu naturel sans aucun dispositif d'épuration préalable. Cette situation impacte les ressources en eau disponibles et contribue à la dégradation de l'environnement.

Ainsi, on peut dire que la situation de l'assainissement et du drainage de la zone du projet est globalement mauvaise. Elle entraîne en saison pluvieuse des inondations récurrentes et la dégradation de la santé de la population riveraine marquée par la prépondérance du paludisme. C'est dans le but d'apporter une solution durable à la problématique développée plus haut que s'inscrit le Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU), initié par le gouvernement ivoirien.

Les présents termes de référence (TDR) sont élaborés pour permettre le recrutement du Responsable Administratif et Financier (RAF) pour le compte de l'Unité de Coordination du Projet (UCP).

II- DESCRIPTION DES COMPOSANTES DU PROJET

Le Projet d'Assainissement et de la Résilience Urbaine (PARU) a pour objectif de développement d'améliorer (i) la résilience au risque d'inondation et (ii) les services de gestion des déchets solides dans les quartiers vulnérables du district d'Abidjan et les villes secondaires ciblées. Au niveau national, le projet permettra une meilleure préservation des infrastructures sanitaires et scolaires, une meilleure mobilité urbaine, une bonne intégration sociale des populations vivant dans les quartiers défavorisés, contribuant ainsi à augmenter la productivité de la population, objectif ultime du développement du capital humain. En sus, en

améliorant la qualité de la gestion des déchets, le projet contribuera également à améliorer la santé des populations et la préservation de l'environnement.

Le projet sera mis en œuvre sur une période de cinq (5) ans et est organisé autour de cinq (5) composantes structurantes suivantes :

- **Composante 1** : Atténuation du risque d'inondation. Cette composante visera à atténuer les impacts négatifs des inondations récurrentes grâce à une approche multisectorielle combinant des mesures structurelles et non structurelles (par exemple, revégétalisation, planification), y compris le drainage urbain et les travaux routiers associés, et des solutions basées sur la nature pour lutter contre l'érosion. Elle comporte 2 sous composantes : (i) **Sous-composante 1.1** : Drainage urbain et travaux routiers associés. Les activités de cette sous-composante comprendront: (i) la construction / réhabilitation des systèmes de drainage primaire et secondaire; (ii) la construction / réhabilitation de zones de rétention d'eau afin de réduire le débit de pointe des crues vers le drainage et de réduire la taille des structures en aval; (iii) la construction / réhabilitation des travaux routiers associés à (i); (iv) réalisation de plans directeurs d'assainissement et d'eaux pluviales pour certaines villes secondaires; (v) mise en place d'un mécanisme d'exploitation et de maintenance pour le drainage ; (ii) **Sous-composante 1.2** : solutions basées sur la nature pour la lutte contre l'érosion et les glissements de terrain et la protection du littoral. Les activités de cette sous-composante comprendront: (i) des travaux de lutte contre l'érosion des thalwegs sujets aux glissements de terrain et à l'érosion, ainsi que l'élaboration et le financement de plans de revégétalisation ou de reboisement; (ii) revégétalisation et valorisation des berges du canal; (iii) la revégétalisation et la double utilisation des zones de rétention d'eau avec des espaces verts et des zones de loisirs; (iv) la construction / réhabilitation de micro-zones de rétention d'eau selon des solutions basées sur la nature dans des zones disponibles telles que des parcs, des parkings, des trottoirs et des terrains de jeux.
- **Composante 2** : Amélioration du système de collecte et d'élimination des déchets solides. Cette composante appuie les efforts déployés par les gouvernements pour moderniser le secteur, avec une forte implication du secteur privé à travers la création de partenariats public-privé, sur la base des enseignements tirés des trois concessions déjà en place : **1. Sous-composante 2.1** : Renforcement des capacités de collecte, de traitement / valorisation et d'élimination des déchets solides de la ville dans le district d'Abidjan et de certains groupes intercommunaux de villes secondaires. Les activités de cette sous-composante comprendront: i) la construction de nouvelles installations de traitement / valorisation et d'élimination des déchets solides, y compris des équipements fixes et mobiles et des travaux routiers connexes dans le district d'Abidjan et des groupes intercommunaux ciblés de villes secondaires; ii) construction de points de consolidation et de centres de transfert, y compris travaux de génie civil, équipements fixes et équipements de transport et de transfert mobiles, dans le district d'Abidjan afin de compléter le système existant et les groupes intercommunaux ciblés des villes secondaires; (iii) études sur les plans intercommunaux et identification des besoins en infrastructures et équipements de gestion des déchets pour certaines villes secondaires; (iv) une étude détaillée sur la viabilité financière du secteur et les réformes fiscales envisageables pour garantir la pérennité financière et technique de l'investissement ; **2. Sous-composante 2.2** : sensibilisation des communautés et renforcement des capacités des différentes parties prenantes dans la gestion des déchets. Les activités de cette sous-composante comprendront : (i) un programme de

sensibilisation important visant à sensibiliser et à améliorer le comportement du public en matière de déchets solides et à améliorer la gestion de la litière. La réduction des déchets solides dans le système de drainage et l'amélioration de la gestion des déchets solides apporteront des avantages en termes d'adaptation et d'atténuation du climat ; (ii) activités de renforcement des capacités pour la gestion des contrats d'engagements de PPP dans le secteur des déchets, y compris les activités de recyclage ; **3. Sous-composante 2.3** : Soutenir la réforme du cadre réglementaire et institutionnel et le mécanisme de financement des déchets solides pour améliorer la durabilité, améliorer l'environnement pour des partenariats public-privé fructueux dans le secteur des déchets solides. Les activités de cette sous-composante comprendront : (i) la conception et l'appui à la création d'un partenariat public-privé dans le secteur de la gestion des déchets pour le district d'Abidjan et dans certaines villes secondaires ; (ii) concevoir et soutenir la régularité et le cadre institutionnel, y compris les réformes fiscales afin de garantir la durabilité des activités de gestion des déchets solides.

- **Composante 3** : Renforcement des capacités et technologies numériques pour la résilience urbaine. Elle financera les activités de renforcement des capacités de gestion et de technologies numériques des institutions impliquées dans le projet et comprendra les activités suivantes : (i) **Sous-composante 3.1** : Soutien à la gestion de projet ; (ii) **Sous-composante 3.2** : Renforcement des capacités et création d'emplois dans les secteurs du numérique, de la résilience urbaine et de la gestion des déchets solides ; (iii) **Sous-composante 3.3** : renforcement des capacités et outils de planification de la résilience urbaine ; (iv) **Sous-composante 3.4** : Plate-forme numérique pour la planification et la gestion de la résilience urbaine.
- **Composante 4** : Composante intervention en cas d'urgence (CERC). L'objectif de cette composante est de prévoir un mécanisme de mobilisation d'un « fonds de contingence » afin de soutenir l'atténuation, la réponse, le relèvement et la reconstruction en cas d'urgence, notamment en situation de crise dues aux risques d'inondations et de sécheresse au cours de la mise en œuvre du projet.

Les arrangements institutionnels pour la mise en œuvre du projet sont définis ci-après :

- le Maître d'Ouvrage : le Ministère de l'Assainissement et de la salubrité (MINASS) ;
- le Comité de Pilotage : composé (i) du Ministre de l'Assainissement et de la Salubrité et/ou son représentant ; (ii) du Ministre de l'Economie et des Finances ; (iii) du Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre Chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ; (iv) du Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisation ; (v) du Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste ; (vi) du Gouverneur du District d'Abidjan et (vii) du Président de l' Union des Villes et Collectivités de Côte d'Ivoire (UVICOCI). Ce comité a pour mission la supervision généralisée du projet ; c'est l'organe de décision au niveau stratégique ;
- l'Unité de Coordination du Projet (UCP) : l'UCP sera créée au sein du MINASS et gèrera le projet au niveau central, en coordonnant la mise en œuvre globale des activités du projet ;
- les Agences de Mise en œuvre Spécialisées : Elles seront en charge de la mise en œuvre de chaque activité du projet relevant de leur mandat institutionnel.
- Les entreprises, consultants, ONG : ils seront chargés des prestations de services privés (études, travaux techniques, contrôle technique, campagne de mobilisation sociale...).

Dans la mise en œuvre de l'unité de Coordination du Projet, la République de Côte d'Ivoire en accord avec la Banque Mondiale se propose d'utiliser une partie des ressources du projet pour le recrutement d'un Responsable Administratif et Financier (RAF) pour assurer la gestion financière du projet conformément aux dispositions de la réglementation nationale et des directives de la Banque mondiale.

1. Mandat et responsabilités

Sous l'autorité et la supervision du Coordonnateur, le ou la Responsable administratif et Financier (RAF) a pour principale mission d'assurer le suivi financier des ressources du Projet. Toutes ses tâches sont exécutées en liaison avec le Contrôleur Financier et l'Agent Comptable affectés au projet par le Gouvernement. Le (la) RAF est chargé de :

- coordonner l'élaboration du plan de travail et budgets annuels (PTBA) et suivre l'exécution du budget ;
- superviser tous les intervenants de la mise en œuvre du plan comptable et du PTBA ;
- organiser le transfert des ressources vers les organismes et les structures de mise en œuvre, conformément aux procédures édictées à cette fin ;
- assurer le contrôle interne des opérations financières et comptables et suivre les affaires générales et juridiques ;
- assurer la préparation et la gestion administrative et financière des contrats ;
- suivre l'état de la trésorerie et l'exécution du budget du Projet ;
- produire les Rapports Financiers Intérimaires non audités (RFI) et les comptes annuels du projet suivant les standards et la périodicité requise par la Banque mondiale ;
- préparer les éléments des audits financiers et participer à la rédaction des rapports d'activités ;
- organiser et rendre disponibles pour le contrôle (audit, inspection, évaluation, supervision, etc.) tous les supports, justificatifs budgétaires et informations nécessaires à la réussite des diverses missions ;
- participer à la rédaction des rapports d'activités ;
- suivre les affaires générales et juridiques ;
- assurer la gestion des ressources humaines du projet ;
- conduire l'installation d'un système informatisé de gestion financière, comptable et de passation des marchés en mesure d'enregistrer, d'analyser et rendre compte de manière adéquate et dans un minimum de temps de la situation de tous les fonds et ressources employés dans le cadre de l'exécution du Projet ,
- s'assurer du renforcement de la fonction d'audit interne par la mise en place et du fonctionnement efficient d'un logiciel de comptabilité éligible par la Banque mondiale et veiller au renforcement de capacité des utilisateurs ;
- assurer toutes autres tâches en lien avec la fonction.

2. Profil du candidat : qualification et expérience requises

Le candidat(e) au Poste de RAF au sein de l'Unité de Coordination du PARU doit posséder les qualifications, expériences et aptitudes suivantes :

- avoir au minimum un diplôme universitaire de niveau Bac + 5 en Gestion, Comptabilité et Finance, Administration, Economie ;
- avoir au minimum dix (10) années d'expériences professionnelles dans les domaines de la finance, comptabilité, administration, gestion,;
- avoir au moins sept (7) ans d'expérience professionnelle dans un cabinet comptable et d'audit, en entreprise, administration publique ou projet de développement, notamment dans les domaines de l'élaboration d'instruments de gestion financière et comptable, de mise en place et la gestion de ces systèmes, l'élaboration d'états financiers périodiques et annuels ; et gestion budgétaire (préparation et suivi de l'exécution de budget) ;
- une expérience d'au moins 3 ans à un poste similaire au sein d'une organisation travaillant sur des projets financés par la Banque mondiale ou tout autre partenaires techniques et financiers (PTF) serait un avantage ;
- avoir une très bonne maîtrise des logiciels comptables usuels et de systèmes informatisés de gestion adaptée aux projets de développement financés par la Banque mondiale ou d'autres PTF (Etre familier au système de comptabilité SYSCOAHAHA et avoir des connaissances de gestion des finances publiques (chaines de la dépense publique) serait un avantage ;
- disposer d'une bonne capacité en analyse financière, et rédactionnelle ;
- être capable de travailler sous pression et diriger une équipe et dans un environnement multi culturel ;
- avoir une bonne capacité de résolution des problèmes liés à la gestion administrative, financière et comptable des projets de développement ;
- disposer d'au moins trois (03) références professionnelles ;
- disposer d'une connaissance informatique des logiciels courants (Word, Excel, Power Point, E-mail et autres outils de communication).

3. Durée et évaluation de la mission

La durée du projet est de ... et le contrat du RAF est de un (1) an renouvelable sur la durée du Projet si ses performances sont jugées acceptables.

Les performances du RAF seront évaluées annuellement par le Coordonnateur, sur la base d'un contrat de performance. L'évaluation de la performance du RAF sera faite dès les six (6) premiers mois du contrat, par la suite, les évaluations se feront annuellement et serviront de base au maintien du contrat.